

VOTRE PARTENAIRE

EN TECHNIQUE DU BÂTIMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

NE SACRIFIEZ PAS VOTRE CITERNE!

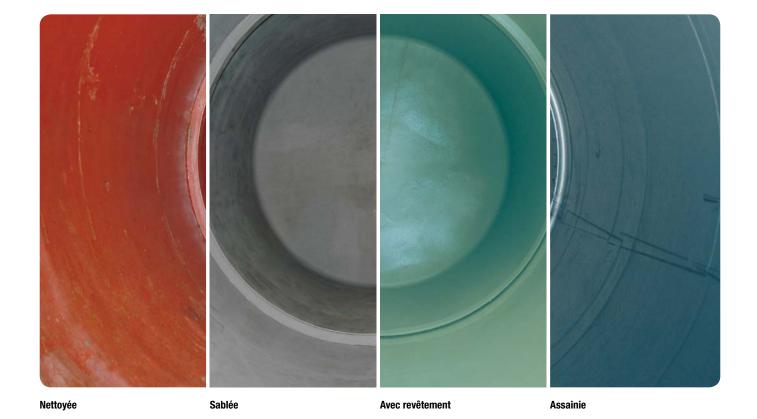
Depuis le 31 décembre 2014, toutes les citernes enterrées doivent être équipées d'une double paroi (les citernes non enterrées équipées de cuves de rétention ne sont pas concernées par cette mesure). Cela concerne les citernes à mazout à simple paroi des anciennes zones de protection B et C. Même les citernes surveillées par un appareil à vacuum intégral sont considérées comme à simple paroi et doivent donc faire l'objet d'un assainissement.

Les sociétés spécialisées et qualifiées sont en mesure d'assainir correctement votre citerne pour qu'elle soit conforme aux prescriptions. Grâce à leurs solutions, vous pourrez continuer à jouir de votre citerne enterrée pendant de nombreuses années encore.

LES QUATRE PHASES DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CITERNE

DE BONNES RAISONS POUR AVOIR SA PROPRE SOURCE DE MAZOUT DANS LE JARDIN

- Indépendance
- Réserve
- Système de chauffage économique
- Achat lorsque le prix est intéressant
- · Peu encombrant
- Faibles émissions grâce aux nouvelles qualités de mazout de chauffage
- · Pas de pollution par Euro-Strom



PROCÉDURE D'ASSAINISSEMENT DES CITERNES PAR UNE ENTR

Ouverture et vidange de la citerne
L'entreprise spécialisée ouvre la citerne et transvase le
mazout résiduel dans un réservoir provisoire, ou alors
le mazout est évacué par un marchand de combustible. Si
nécessaire, un chauffage provisoire est installé. Ensuite, les
boues de mazout sont éliminées et la citerne est séchée et dégraissée. Un contrôle des éventuelles corrosions ou autres défectuosités renseigne sur l'état de la citerne. Le spécialiste pour la
sécurité des citernes réalise maintenant un plan avec dimensions
pour la confection de l'enveloppe intérieure.

La confection de l'enveloppe intérieure

La double paroi de votre citerne est fabriquée au siège principal du NeoVac Group à Oberriet. Une enveloppe en matière synthétique résistant au mazout est préparé à partir des mesures prises par le spécialiste pour la sécurité des citernes. Comme chez le tailleur, des pièces sont découpées d'après des patrons et, une fois assemblées, forment une citerne en plastique. La soudure des lés de plastique est assurée par les soudeuses à panne chauffante les plus modernes qui garantissent l'étanchéité parfaite du produit fini. L'enveloppe intérieure est encore vérifiée soigneusement avant d'être emballée de sorte à pouvoir être déroulée et appliquée facilement dans la citerne par le personnel de montage spécialisé.



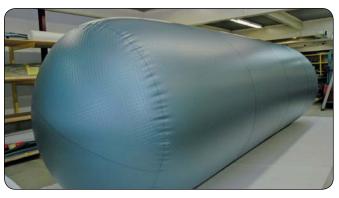
Suppression des boues de mazout



Prise des dimensions pour la confection de l'enveloppe intérieure



Soudure des lés en plastique avec la soudeuse à panne chauffante



L'étanchéité de l'enveloppe intérieure terminée est contrôlée

EPRISE SPÉCIALISÉE

Les passages pour le raccordement du détecteur de fuites sont percés dans le haut de la citerne et les conduites sont montées. Comme l'espace entre la paroi de la citerne et l'enveloppe intérieure est surveillé par dépression, une mousse perméable à l'air doit être posée dans toute la citerne. L'étape suivante consiste à introduire et dérouler l'enveloppe intérieure dans la citerne par le trou d'homme, la gonfler avec un ventilateur et l'adapter. Entre-temps, l'air de l'espace intermédiaire a été aspiré et l'enveloppe s'est pressée en tous points sur la paroi de la citerne grâce à la dépression. Les conduites de raccordement allant de la citerne à la chaufferie sont installées et le détecteur de fuites est monté.

Résultat

Après fermeture de la citerne et mise en service du détecteur de fuites, l'espace entre l'enveloppe intérieure et la citerne en acier est surveillé en permanence par le détecteur de fuites à vacuum. En cas de problème d'étanchéité, le détecteur de fuites se mettra en alarme (acoustique et optique). Pour une sécurité à 100%, l'assainissement de la zone du trou d'homme devrait aussi être pris en considération. La chambre étanche NeoVac vous garantit une étanchéité durable. Toutes les conditions sont ainsi réunies pour une utilisation de votre installation durant encore de nombreuses années.



Pose de la mousse perméable à l'air



Adaptation de l'enveloppe intérieure dans la citerne



La citerne assainie avec sa nouvelle chambre étanche



Détecteur de fuites



LA SÉCURITÉ EN PLUS – UN REVÊTEMENT DE MAINTIEN DE VALEUR MIS AU POINT PAR NEOVAC

Si vous voulez être certain que la relation entre votre citerne et vous dure le plus longtemps possible, l'installation d'un revêtement de maintien de valeur est plus que recommandée. Ce système qui a fait ses preuves depuis plus de 20 ans est le garant d'un assainissement durable de la citerne.

Procédure

L'intérieur de la citerne nettoyée est entièrement sablé. Cette opération est nécessaire pour garantir une adhérence optimale de la résine sur la paroi.

Après avoir éliminé le sable et dépoussiéré la citerne, un revêtement composé de résine époxy est appliqué par un procédé de projection anaérobie dans des conditions climatiques particulières. La résine époxy forme une liaison pratiquement inséparable avec l'acier et n'est pas sujette à la corrosion. L'enduit est garanti 10 ans. Le temps d'exécution de sablage et de revêtement pour des citernes de maisons individuelles et des petites citernes est d'environ 1 journée.

Après durcissement complet de l'enduit, l'épaisseur du revêtement et l'absence absolue de porosités sont contrôlées et un procès-verbal est rédigé.



Sablage



Application du revêtement



Contrôle et réception de l'installation



Votre spécialiste citerne régional

Siège principal NeoVac SA

Eichaustrasse 1, 9463 Oberriet, Téléphone +41 (0)58 715 50 50, Fax +41 (0)58 715 52 29 www.neovac.ch, info@neovac.ch

Succursales

Bâle Netzenstrasse 4, 4450 Sissach, Téléphone 058 715 55 60, Fax 058 715 55 79

Berne Bollstrasse 61, 3076 Worb, Téléphone 058 715 55 80, Fax 058 715 55 99

Fribourg Rue de l'Etang 11, 1630 Bulle, Téléphone 058 715 56 00, Fax 058 715 56 19

Grisons Sennensteinstrasse 5, 7000 Chur, Téléphone 081 284 71 72

Tessin Via Cantonale, 6595 Riazzino, Téléphone 058 715 53 80, Fax 058 715 53 89

Valais Stockmattenweg 9, 3930 Visp, Téléphone 058 715 53 70, Fax 058 715 53 79

Vaud Chemin de l'Esparcette 4, 1023 Crissier, Téléphone 058 715 52 30, Fax 058 715 52 49

Zurich Ifangstrasse 12a, 8603 Schwerzenbach, Téléphone 058 715 53 00, Fax 058 715 53 29

Liechtenstein Habrüti 1, 9491 Ruggell, Téléphone +423 373 28 44, Fax +423 373 33 11

Autriche Lastenstrasse 35, 6840 Götzis, Téléphone+43 (0)5523 537 33, Fax +43 (0)5523 537 44

VOTRE PARTENAIRE

EN TECHNIQUE DU BÂTIMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT